

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-3/03

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : AUBERT André

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CALVET Jean

OBJET : Convention de financement de l'investissement relative au service départemental de transport à la demande de personnes handicapées, PAM 77 : Projet d'avenant n°2.

Compte tenu de la montée en charge du service PAM 77 et afin de continuer à répondre au mieux à la demande des usagers, il convient aujourd'hui de conclure un nouvel avenant à la convention de financement d'investissement entre le Département et la Région Île-de-France. Cet avenant permettra le subventionnement par le Conseil régional d'Île-de-France de 20 véhicules supplémentaires.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les délibérations du Conseil général de Seine-et-Marne n°3/04 du 24 novembre 2006,

VU la délibération du conseil du STIF n° 2007-0218 du 28 mars 2007 portant délégation de compétences du STIF au Département de Seine-et-Marne en matière de transports spécialisés de personnes handicapées,

VU la délibération du Conseil général n°3/01 du 27 juin 2008 approuvant les termes du contrat du service départemental de transport à la demande de personnes handicapées et autorisant Monsieur le Président du Conseil général de Seine-et-Marne à le signer,

VU la convention de financement de l'investissement du 30 août 2007 relative au dispositif seine-et-marnais de transport de personnes handicapées conclue entre le Département et la Région d'Île-de-France,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

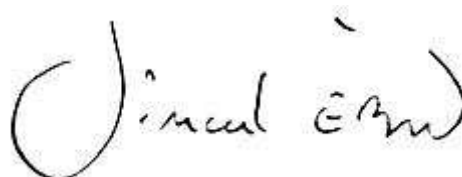
DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant n°2, ci-joint, à la convention conclue le 30 août 2007 entre la Région Île-de-France et le Département relative au financement de l'investissement du service seine-et-marnais de transport à la demande de personnes handicapées,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ce projet, au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ